

DÉPARTEMENT
DE
SEINE-SAINT-DENIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

ARRONDISSEMENT
DU
RAINCY

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 53

Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage
le 04 juin 2020

Le Maire,



L'an deux mille vingt le vingt sept mai à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé Salle Pierre Scohy - 1 Rue Aristide Briand, sous la présidence de la doyenne Mme BARTHELEMY pour la délibération n°1 puis de Monsieur le Maire M. BESCHIZZA pour les suivantes.

PRESENTS : M. BESCHIZZA - Mme MAROUN - M. CANNAROZZO - Mme SAGO - M. FLEURY
Mme BELMOUDEN - M. CAHENZLI - Mme PINHEIRO - M. PACHOUD - Mme FOUQUE
M. PALLUD - Mme MISSOUR - M. MARQUES - Mme LANCHAS-VICENTE - M. CHAUSSAT
Mme MONTEBAULT - M. MORIN - Mme MOREAU - M. EL KOURADI - Mme RODRIGUES
M. BOUZAR - Mme BARTHELEMY - Mme NICOT - Mme DELMONT-KOROPOULIS
M. LECAREUX - Mme LAGARDE - M. RAMADIER - M. CORREIA - M. MICHEL
Mme ROBERT - Mme MESTAOUI - Mme DRODE - Mme RADE - M. WACKENIER-SILVESTRE
M. DOUDY - M. DUPONT - M. ATTIORI - Mme GIMENEZ - Mme DYLAG - M. SANOGO
M. BAAOUCHI - M. TELLIER - Mme HERNIE - Mme LABBAS - Mme CARTON - M. DRIEU
M. AMEDRO - Mme BILLARD - M. SIBY - M. BAUSSON - Mme DARD - Mme ABDELLAOUI
M. GAMI.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme LABBAS a été désignée pour remplir ces fonctions quelle a acceptées.

Lors du premier tour des élections municipales du 15 mars 2020, l'élection des conseillers municipaux a été acquise à Aulnay-sous-Bois.

Eu égard à la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19, la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 a prévu que les conseillers municipaux, élus au premier tour, entreraient en fonction à une date fixée par décret, au plus tard au mois de juin et a habilité le gouvernement à adapter les règles de fonctionnement des conseils municipaux pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire.

L'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 et le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 ont donc fixé les modalités d'installation des conseils municipaux élus le 15 mars dernier en prévoyant la date de leur entrée en fonction au 18 mai 2020 et en prescrivant que la date d'installation se tiendra au plus tôt cinq jours et au plus tard dix jours après cette entrée en fonction, soit entre le 23 et le 28 mai 2020.

Le Conseil Municipal d'installation s'est tenu le mercredi 27 mai 2020. M. BESCHIZZA, Maire sortant, a ouvert la séance et a déclaré le Conseil Municipal installé dans ses fonctions, conformément aux articles L2121-7 et suivants.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A PROCÉDÉ

au scrutin secret, à l'élection du Maire (sous la présidence de la doyenne d'âge, Mme BARTHELEMY) et a élu M. BESCHIZZA, au premier tour, à la majorité absolue (*délibération n°1*),

A FIXÉ

à l'unanimité des votants, le nombre des Adjointes au Maire à 20 (*délibération n°2*),

- A PROCÉDÉ** à l'élection :
- de 20 Adjointes au Maire, au scrutin secret de liste, au premier tour (*délibération n°3*),
 - de 17 Conseillers de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Paris Terre d'Envol (*délibération n°5*),
 - des membres de la Commission d'Appel d'Offres (*délibération n°7*),
- A DONNÉ** à la majorité, délégation du Conseil Municipal au Maire d'une partie des délégations d'attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (*délibération n°4*),
- A FIXÉ** à la majorité le montant des indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux investis d'une délégation (*délibération n°6*),

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mercredi 27 mai à 22h20.



Le Maire,

Bruno BESCHIZZA